

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 28 mars 2017

Au cours de sa séance du 28 mars 2017, le Conseil a notamment :

REGLEMENT DES DECHETS

- accepté l'engagement à durée déterminée de M. Yves Pitteloud, au 1^{er} mai 2017, afin de mettre à jour les données nécessaires à l'introduction du règlement sur la gestion des déchets.

CONSEIL GENERAL

- accepté le renouvellement du contrat de confiance avec le Conseil général jusqu'au 31.12.2020.

ENGAGEMENT APPRENTI

- engagé M. Bastien Mermoud comme apprenti employé de commerce, dès juillet 2017.

COMPTES 2016

- accepté les demandes de crédit d'engagement pour la réalisation des aménagements des secteurs des Epalins et des Carres sur 2 ans : Fr. 220'000.- pour le secteur des Epalins et Fr. 130'000.- pour le secteur des Carres qui seront intégralement pris en charge par les propriétaires.

MYENERGIE

- décidé de désigner Madame Caroline Ançay pour représenter la Commune de Fully dans le groupe de pilotage de MYénergie vers l'autonomie énergétique du district de Martigny mené par le Crem.

ORGANISATION D'EVENEMENTS

- décidé de fixer la date de la soirée des Nouveaux arrivants au 30 août 2017 à 19h00.

BÂTIMENTS

- adjudgé à l'M.U.D. électricité des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la salle de gymnastique de Saxé.
- accepté de louer un local à la Rue de la Poste n°9 en remplacement de la petite salle du village (ancienne salle de gym) pour un montant de Fr. 1'450.-/mois charges comprises
- adjudgé les travaux de remplacement des portes du dépôt de la Louye à l'entreprise Philippe Dorsaz
- adjudgé les travaux de remise en état du garde-corps de la cours Nord de l'Ecole de Saxé à l'entreprise Philippe Dorsaz.
- mandaté le bureau Secupro pour le concept sécurité du projet de rénovation de la crèche à Vers l'Eglise.

SECURITE PUBLIQUE

- validé un arrêté interdisant l'entrée dans l'enceinte des cours d'écoles, également au-delà de 22h00, afin de régler la problématique constatée dans les cours des écoles, où de nombreux verres et bouteilles sont cassés et sont l'objet de plaintes du voisinage. Cet arrêté servira de base à la police communale pour intervenir.

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : 18/17FN Immobilier SA, Ch. du Rhône 133 – 1926 Fully

Objet : Installation d'un bassin de démonstration provisoire

Situation : Le Goilly, Ch. du Rhône, Folio 9, parcelle No 6034, zone artisanat

Requérants : 45/17Albasini Béatrice, Rue de la Poste 10 – 1926 Fully

Objet : Aménagement d'une place de stationnement

Situation : Vers l'Eglise, Rue de la Poste, Folio 3, parcelle No 673, zone collectifs

Requérants : 02/17Bertuchoz Urbain et Janick, Rue de Prévent 65 – 1926 Fully

Objet : Construction d'un couvert et modification des façades d'un bâtiment existant

Situation : Eule, Rte d'Euloz, Folio 57, parcelle No 8698, zone village

Requérant : 20/17Valloton Roger, Rue de Prévent 12 – 1926 Fully

Objet : Construction d'un couvert à véhicules

Situation : Yvaux, Rue de Prévent, Folio 15, parcelle No 5923, zone moyenne densité

Requérant : 12/17Hoirie Dorsaz René – 1926 Fully

Objet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Situation : La Fontaine, Rue de la Fontaine, Folio 2, parcelle No 1663, Zone hameau

COURS D'EAU

- adjugé la fourniture et la pose d'une téléalarme pour la station de pompage du Grand-Blettay à l'entreprise Kummler+Matter.

SERVICES INDUSTRIELS

- accepté d'adjuger l'achat d'un véhicule des eaux de type Mercedes-Benz au Garage du Chavalard.
- a validé la proposition de la commission agricole fixant les tarifs électriques:
 - o Tarifs pour pompage par aspersion : passage au tarif simple pour toutes les installations d'une puissance inférieure à 50 kW.
 - o Tarifs pour les serres et bâtiments dès 20'000 kW de consommation par an ou une puissance installée supérieure ou égale à 50 kW, maintien ou passage au tarif puissance (BT1).
 - o Pour les nouvelles installations de plus de 25 kW, il est recommandé un démarreur afin de limiter les pointes de courant de démarrage. Exiger un compteur pour les installations qui n'en ont pas.
 - o Dès 2018, le forfait augmentera à Fr. 35.- par kW installé.

CYCLE D'ORIENTATION FULLY-SAXON

- proposé de donner mandat au « Fin Mot » pour établir une plaquette Fully-Saxon, il s'agit d'un livre avec une brochure pour la Commune de Fully et une autre pour Saxon. Le Conseil communal de Saxon a validé cette proposition.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – INFRASTRUCTURES CULTURELLES

- décidé de verser un soutien financier à la Fondation Martial Ançay.

URBANISME

- adjugé les prestations d'ingénieur génie civil et les travaux géométriques pour les remaniements parcellaires urbain RPU des Carres et des Epalins au bureau Géo2Rives SA.
- nommé M. Stéphane Saudan et proposé MM. Jean-Michel Vuadens et Philippe Oberholzer, comme experts à la commission d'expropriation.

TOURISME

- décidé de maintenir la situation actuelle concernant l'encaissement de la taxe des forains au village.
- fait part de la de la notice explicative sur la manière d'encaisser les taxes touristiques. Auparavant, le Conseil communal déterminait la taxe qui était encaissée par l'Office du tourisme. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la Commune doit envoyer un pli recommandé aux personnes concernées, avec explication des bases légales, le montant facturé et les voies de recours. L'application est effective dès cette année.

COMMISSION BOURGEOISIALE

- nommé M. Philippe Roudit, de Charly, à la Commission bourgeoisiale, suite à la démission de Moniseur Henri Carron, nommé en début de législature.

ARPI

- nommé Monsieur Grégory Carron comme membre du comité ARPI du district de Martigny.